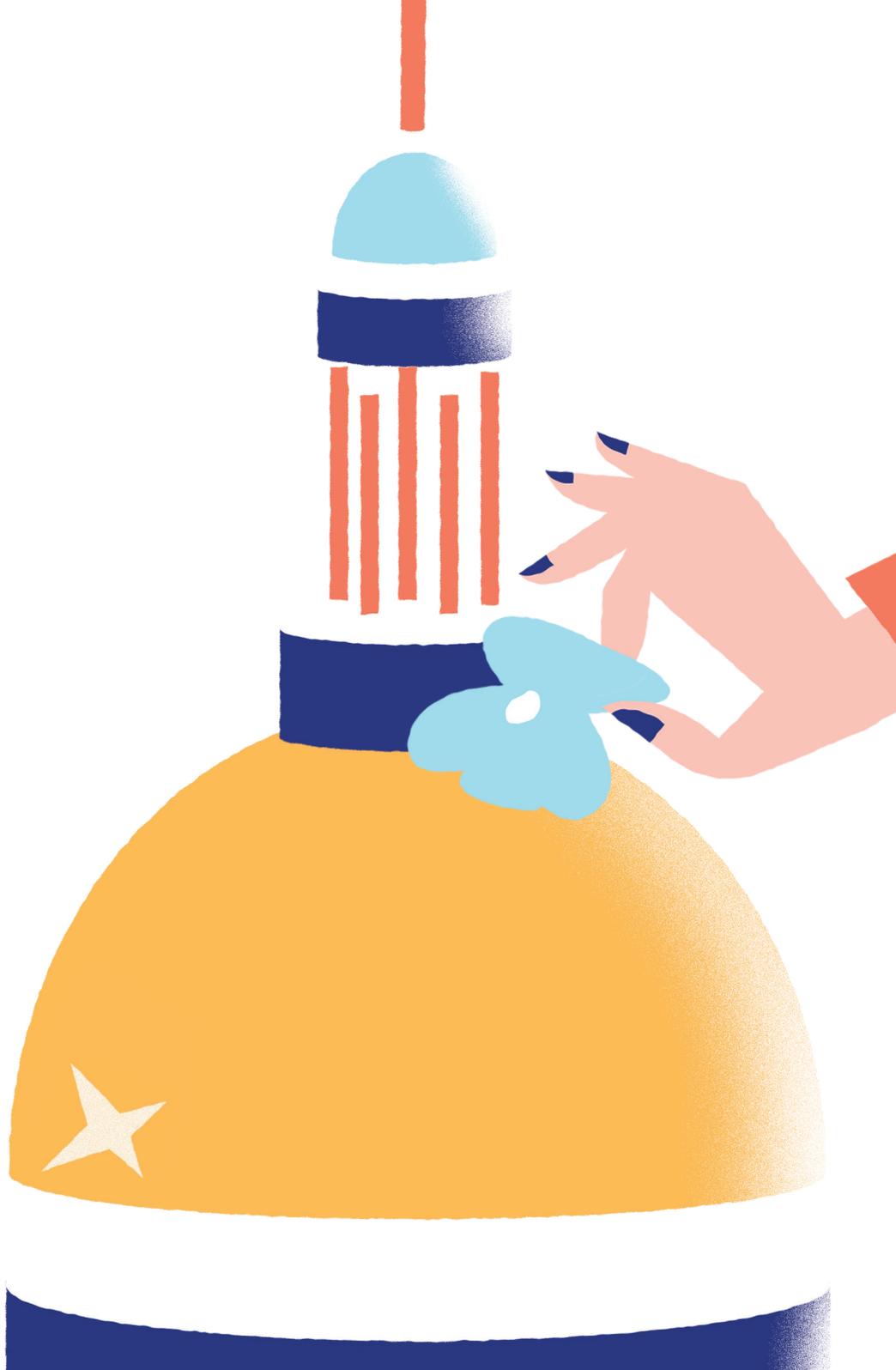


PRINTEMPS |

CHARTRE ÉTHIQUE
& D'ENGAGEMENTS
EN BREF





CHARTRE ÉTHIQUE ET D'ENGAGEMENTS EN BREF

« La Charte éthique et d'engagements du groupe Printemps est l'occasion de définir un cadre de référence commun et de rappeler nos valeurs intrinsèques. Elle s'adresse à chacun d'entre nous qui sommes les ambassadeurs de nos valeurs et du respect de nos engagements à conjuguer ambition et croissance durable. La Charte éthique et d'engagements doit être une boussole qui guide nos comportements et éclaire nos choix, un espace de dialogue pour entretenir la confiance avec l'ensemble de nos parties prenantes ».

Paolo DE CESARE,
Président du groupe Printemps

LES CINQ PRINCIPES FONDAMENTAUX DU GROUPE PRINTEMPS

Les cinq principes fondamentaux du groupe Printemps constituent le fondement de nos actions, ils sont accompagnés d'engagements permettant de les faire vivre concrètement.

1 • Respecter les lois et les réglementations, qu'elles soient nationales ou internationales

NOS ENGAGEMENTS

Le groupe Printemps communique de manière régulière et claire les évolutions législatives et réglementaires qui ont un impact sur la vie de l'entreprise ou le quotidien des collaborateurs. En cas de doute, de difficulté de compréhension d'application des lois, nous invitons chacun à se rapprocher de sa hiérarchie, de la Direction Juridique ou de la Direction des Ressources Humaines.

2 • S'engager pour le respect des personnes et les droits de chacun, en interne comme à l'externe

NOS ENGAGEMENTS

Le groupe Printemps promeut la diversité des talents et condamne toute forme de discrimination. Toute situation anormale doit être signalée à la Direction des Ressources Humaines et/ou à son manager.

3 • Agir avec intégrité et indépendance pour prévenir les conflits d'intérêt et lutter contre la corruption

NOS ENGAGEMENTS

En cas de doute sur l'existence ou la naissance d'un conflit d'intérêts, d'une tentative de corruption ou de trafic d'influence, le principe de précaution prévaut. Le groupe Printemps offre le cadre d'un dialogue sincère et transparent pour que le collaborateur puisse exprimer ses questionnements à sa hiérarchie et qu'elle prenne des mesures en cas de nécessité.

4 • Protéger les biens matériels et immatériels du groupe Printemps

NOS ENGAGEMENTS

Nous prenons toutes les mesures pour respecter la vie privée de nos collaborateurs. Toutes les catégories de fichiers que l'entreprise doit établir dans le cadre de son activité font l'objet d'une déclaration à la CNIL. Nous sensibilisons l'ensemble de nos collaborateurs sur le fait d'avoir une expression publique qui ne nuise pas aux intérêts du groupe Printemps. En matière de propriété intellectuelle et industrielle, nous préservons nos propres droits et ceux de nos partenaires. Nous souhaitons également rappeler qu'aller à l'encontre de ces droits de propriété peut être lourdement sanctionné par la justice.

5 • Veiller à la confidentialité des informations sur nos clients, et sur les affaires du Groupe

NOS ENGAGEMENTS

En matière de données, notre Correspondant Informatique et Libertés (CIL) veille à la sécurité juridique et informatique des données personnelles que nous collectons. La Direction Juridique et la hiérarchie sont à la disposition de chaque collaborateur pour l'accompagner au quotidien dans la gestion de ces informations. Nous attachons beaucoup d'importance à la loyauté envers notre entreprise et sensibilisons quotidiennement chacun de nos collaborateurs sur l'obligation de discrétion envers les biens immatériels (données notamment) du Groupe.



LES ENGAGEMENTS DU GROUPE

Nous sommes un Groupe qui offre à chacun le même cadre d'évolution et considère que les diversités sont une richesse en les reconnaissant et les valorisant. Nous mettons en oeuvre les meilleures conditions de travail pour nos collaborateurs. Dans notre métier, la qualité de la relation client, l'excellence du service client pour une expérience shopping unique sont les premiers facteurs de la performance et donc de la pérennité de l'entreprise.



EN TANT QU'EMPLOYEUR

Assurer la sécurité, la santé et la qualité de vie au travail :

Nous nous engageons à assurer la sécurité physique de tous nos collaborateurs et à œuvrer pour améliorer sans cesse notre politique de prévention sur leur santé.

Promouvoir la non-discrimination, la diversité et bannir le harcèlement :

Nous prenons chacune de nos décisions avec équité et dans le respect de l'égalité des chances. Nous luttons contre toute forme de harcèlement. Chaque collaborateur est considéré au strict regard de ses compétences et qualifications.

Accompagner les talents pour favoriser l'épanouissement personnel :

Nous souhaitons donner à nos collaborateurs des parcours de formation adaptés pour leur permettre de maîtriser les compétences nécessaires à leur fonction, de s'inscrire sur le long terme.

Garantir le respect de la vie privée et veiller à l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle :

Le groupe est très attaché à promouvoir l'ensemble des moyens et dispositifs permettant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

Garantir la transparence et l'intégrité :

Le manager et la Direction des Ressources humaines se tiennent à disposition des collaborateurs qui souhaiteraient signaler de bonne foi une situation contraire à la loi ou à la Charte éthique et d'engagements.

Développer l'information, le dialogue social et la représentation :

Le Printemps s'engage à promouvoir un dialogue régulier et ouvert avec l'ensemble de ses salariés et des représentants du personnel.

EN TANT QU'ENTREPRISE

Nos parties prenantes sont l'ensemble des acteurs clés qui nous permettent d'exercer notre activité.

Nos partenaires économiques

Avec qui nous partageons les choix stratégiques et une totale loyauté sur l'information financière concernant les résultats du Groupe.

Nos clients

Avec qui nous créons une relation de confiance, et faisons vivre notre devise depuis 1865, gage de fiabilité auprès de tous nos publics.

Nos fournisseurs

Avec qui nous souhaitons nous inscrire dans une véritable relation partenariale durable et une démarche partagée de progrès continue sur la qualité globale de nos produits et services.

Nos concurrents

Le Groupe respecte les règles de fonctionnement du marché. Il se conforme aux règles de la concurrence, s'interdit notamment de diffamer ou dénigrer ses concurrents

EN TANT QU'ACTEUR ÉCONOMIQUE ENGAGÉ DANS LA SOCIÉTÉ

Vie institutionnelle

Nous travaillons de concert avec les pouvoirs publics pour mettre en oeuvre les décisions de ces derniers mais aussi les enrichir. Nos expressions publiques reflètent les intérêts du Groupe. Elles sont faites en toute indépendance.

Engagement sociétal

Nous soutenons certaines initiatives répondant à nos axes engagements sociétaux et pouvant renforcer notre ancrage local ainsi que notre implication sociétale et environnementale. Les initiatives peuvent venir des collaborateurs, ou des partenaires.

La planète

Nous sommes déterminés à réduire et maîtriser notre impact environnemental, notamment ceux liés à la consommation de matières premières, à la qualité environnementale de nos produits et services, à leur transport et à l'exploitation des infrastructures.



LA CHARTE ÉTHIQUE ET D'ENGAGEMENTS AU QUOTIDIEN

La Charte éthique et d'engagements du groupe Printemps est la synthèse en un seul document des principes, pratiques et politiques que le Groupe mène depuis plusieurs années tant sur le plan individuel que sur le plan collectif pour la bonne conduite de ses affaires. Elle est accessible dans son intégralité sur le site intranet du groupe Printemps.

Cette Charte éthique et d'engagements définit le comportement responsable que tous les salariés des sociétés du groupe Printemps (Printemps SAS, Pro-fida, Printemps Immobilier, BPCP, Printemps.com, Printemps Logistique et Place des Tendances) doivent suivre dans leurs activités professionnelles. Elle ne peut toutefois pas aborder l'intégralité des situations rencontrées et elle n'a pas pour objectif d'édicter des règles. C'est un guide qui fixe des repères et apporte des éclairages simples et pratiques pour orienter les salariés dans leurs décisions lorsqu'ils sont confrontés à une question d'éthique dans la pratique de leur métier et dans leur environnement de travail.

Elle ne se substitue pas à la responsabilité individuelle de chacun en matière de jugement et de bon sens, ni aux différentes règles qui régissent le Groupe. Elle donne un cadre d'application permettant de trouver le bon relais en interne en cas de doutes sur la bonne façon d'agir sur une question d'éthique.

Si elle s'adresse avant tout aux collaborateurs du groupe Printemps, elle concerne également l'ensemble de nos parties prenantes, en particulier nos fournisseurs dans le respect des principes de la Charte des achats et fournisseurs responsables qui leur est dédiée.

UN CONTACT À VOTRE ÉCOUTE

Il est également crucial de ne pas rester seul face à une situation qui peut toucher des questions d'éthique. Pour cela, différentes personnes peuvent être contactées : le manager, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Juridique, la Direction de l'Audit interne, le responsable RSE, ainsi que les représentants du personnel.

